



I- Avis de demande de cotations

Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA

Avis n° : 019/SGDS SA/DG/DC/DAF/CPI/PRMP/SP-PRMP du 29/08/2023

Objet : Construction de deux (02) plateformes pour le dépôt des caissons dans les nouvelles zones d'extention de la précollecte dans le Grand Nokoué

Référence : T_CPI_69004

1. Cet Avis de demande de cotations fait suite au Plan de passation des marchés publics de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA publié sur le SiGMaP le 10 août 2023.
2. La Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS SA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de la part du l'Etat, afin de financer son budget et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de la Demande de cotations pour construction de deux (02) plateformes pour le dépôt des caissons dans les nouvelles zones d'extention de la précollecte dans le Grand Nokoué. Les travaux objet de la demande de cotations portent sur un lot unique.
3. La Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS SA) sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la construction de deux (02) plateformes pour le dépôt des caissons dans les nouvelles zones d'extention de la précollecte dans le Grand Nokoué.

4. La participation à cette demande de cotation, telle que définie dans le Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier de Demande de Cotation et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

5. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

- ✚ Être une entreprise régulièrement constituée installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Bénin, exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), objet du présent avis et prouvée par le registre de commerce et/ou la carte d'importateur ; et qui n'est pas frappée par les dispositions des articles 61 et 121 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.
- ✚ Avoir réalisé en tant qu'entrepreneur au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) y compris l'année en cours, au moins deux (02) prestations similaires (construction ou réhabilitation de bâtiments) d'un montant au moins égal à cinq millions quatre vingt quatre mille sept cent quarante six (5 084 746) francs CFA hors taxes justifiées par des contrats accompagnés des PV de réception ou des attestations de bonne fin d'exécution signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publiques, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.
- ✚ Fournir la preuve (factures, preuves de location ou cartes grises) qu'ils dispose de moyens matériels ci-après nécessaires à l'exécution des travaux : une bétonnière ; un

vibreux, un compacteur, un véhicule de liaison, un lot de petits outillage (pelles, truelles, règles niveau ... etc) et une boîte à pharmacie.


Exigences financières :

- ✚ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin et d'au moins **deux millions sept cent onze mille huit cent soixante cinq (2 711 865) francs CFA.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

- a. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

Exigences techniques:

- ✚ Être une entreprise régulièrement constituée installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Bénin, exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), objet du présent avis et prouvée par le registre de commerce et/ou la carte d'importateur; et qui n'est pas frappée par les dispositions des articles 61 et 121 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.
- ✚ Disposer d'un personnel composé de :
 - un conducteur des Travaux avec un diplôme de BAC + 5 en génie civil ou équivalent et qui justifie de dix (10) années d'expériences générales (pour compter de l'obtention du diplôme) et d'au moins une (01) expérience spécifique au poste de conducteur des travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments, plateformes et autres ouvrages (CV+ diplôme+ attestations de travail); 

- un Chef Chantier avec un diplôme de BAC + 3 en génie civil ou équivalent et qui justifie de cinq (05) années d'expériences générales (pour compter de l'obtention du diplôme) et d'au moins une (01) expérience spécifique au poste de chef chantier (CV+ diplôme+ attestations de travail).
- ✦ Fournir la preuve (factures, preuves de location ou cartes grises) qu'ils dispose de moyens matériels ci-après nécessaires à l'exécution des travaux : une bétonnière ; un vibreur, un compacteur, un véhicule de liaison, un lot de petits outillage (pelles, truelles, règles niveau ... etc) et une boîte à pharmacie.

NB : Le CV doit être signé du titulaire et les diplômes et attestations de travail en copie certifiées conformes.

Exigences financières :


- ✦ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin et d'au moins **deux millions sept cent onze mille huit cent soixante cinq (2 711 865) francs CFA.**

Voir le document de Demande de cotation pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Permanent de la PRMP, 3^{ème} étage de l'immeuble saint Jean avenue du Roi Guézo, rue CSP lieudit Gbènan, quartier St Michel, Tél +229 99 99 70 04** et prendre connaissance des documents de la demande de cotations à l'adresse mentionnée ci-dessus et prendre connaissance des documents de la demande de cotations à l'adresse du lundi au vendredi, de 08 heures à 12 heures 30 minute et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1)
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais un dossier de demande de cotations complet à l'adresse mentionnée ci-après **Secrétariat Permanent de la**

PRMP, 3^{ème} étage de l'immeuble saint Jean avenue du Roi Guezo, rue CSP lieudit
Gbènan, quartier St Michel, Tél +229 99 99 70 04 à compter du 29/09/2023
2023.

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'originale de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent de la PRMP, 3^{ème} étage de l'immeuble saint Jean avenue du Roi Guézo, rue CSP lieudit Gbènan, quartier St Michel, Tél +229 99 99 70 04 au plus tard le 09... / 10 / 2023s à 10 heures 00. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Salle de réunion de la SGDS SA, 1^{er} étage de l'immeuble saint Jean avenue du Roi Guézo à partir de 10 heures 30 minutes.** Cette ouverture publique n'est pas obligatoire.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : **cinquante mille huit cent quarante sept (50 847) francs CFA** conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. 

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier de demande de cotations.

11. Les offres ne seront ouvertes que lorsqu'un minimum de trois (03) plis sera obtenu.

Fait à Cotonou, le 29/09/2023

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la SGDS SA,


BIO GUERRA GANSARE



AL